



Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs

3, rue Bécotte, Victoriaville, Qc G6P 8K6

Tél. : 819 809-2206 Téléc. : 819 809-2230

Courriel : secretariat@sebf-csq.ca site Web : sebf-csq.ca

LE LIEN

17 juin 2022

Volume 44, numéro 9

Mot de la présidente

Nancie Lafond

Bonnes vacances!

Dans quelques jours à peine, vous aurez le bonheur de mettre sur pause toutes vos tâches professionnelles et vous aurez enfin le temps de réaliser les activités personnelles qui vous tiennent à cœur, celles qui vous font du bien. Dans le langage de la convention collective, disons que ce sera du **TNP** mur à mur et libre à vous de déterminer le lieu, le moment et les personnes qui vous accompagneront au quotidien pendant cette pause estivale. Pas d'assignation ni de convocation; c'est l'autonomie totale et le « télétravail » sera permis pour tout le monde!

La tâche enseignante

Comme vous le savez, des modifications ont été apportées aux dispositions concernant la tâche et celles-ci entreront en vigueur à compter de la prochaine année scolaire. Au cours des dernières semaines, nous avons rencontré les personnes déléguées ainsi que les présidences d'AGEE des établissements pour présenter les nouveaux enjeux relatifs au contrat de travail et plusieurs documents sont déjà disponibles pour faciliter leur mise en œuvre. Le SEBF produira d'autres outils qui vous aideront à concevoir votre tâche à la prochaine rentrée scolaire. Évidemment, nous en reparlerons très tôt à la rentrée.

Des changements au SEBF

En août, le SEBF accueillera **Sonia Boisvert**, nouvellement élue à la 2^e vice-présidence du conseil administratif, qui sera libérée à raison d'une journée par semaine pour s'acquitter de certains dossiers syndicaux. Elle complètera ainsi une équipe solide et compétente qui se compose de **Sonia Laliberté**, 1^{re} vice-présidente et **Camille Beauchemin**, conseillère syndicale ainsi que de nos précieuses collaboratrices **Marie-Ève Girard** et **Sophie Bergeron**.

Je profite de cette occasion pour vous remercier profondément de votre confiance à mon égard en me permettant de réaliser un autre mandat à la présidence du SEBF. Je me sens privilégiée d'avoir la possibilité de vous représenter tant au niveau local que national. Dans un contexte de négociation pour le renouvellement de notre convention collective, j'ai l'intention de faire entendre votre voix afin que des améliorations concrètes soient consenties pour alléger votre travail. Votre rôle est important et pour accomplir votre travail auprès des jeunes

ou des adultes, vous méritez des conditions de travail décentes et humainement réalisables.

Merci aux personnes déléguées

Le syndicaliste bien connu Michel Chartrand disait ceci : « *Les déléguées et délégués sont l'épine dorsale du mouvement syndical. C'est avec elles et eux qu'il faut travailler; il n'y a rien de mystérieux là-dedans.* » Au cours des derniers mois, nous avons connu des périodes d'agitation et je suis impressionnée de pouvoir compter sur l'engagement des déléguées et délégués. Par le biais de cette tribune, je les remercie pour leur présence et leur travail de représentation. Ce sont des personnes extraordinaires.

En 2022-2023, nul doute qu'il y aura beaucoup de défis professionnels et syndicaux sur la route. Pour le moment, n'y pensons pas et prenons le chemin des vacances; elles sont tellement méritées!

Nancie



Contrat Alter ego : Assurance voyage et annulation de voyage

La période estivale approche à grands pas et pour plusieurs, vacances rimeront avec voyage.

En ce sens, il est à noter que le **regroupement complémentaire facultatif 1** du régime Alter ego (J9999) **doit être détenu** pour **bénéficier** de la **couverture d'assurance voyage avec assistance et d'annulation de voyage**. Cette couverture permet le remboursement des frais médicaux d'urgence encourus à l'extérieur de la province de résidence de la personne assurée. Selon les clauses du contrat, cette couverture demeure offerte même si un avis du gouvernement du Canada d'éviter tout voyage non essentiel est émis pour la destination choisie, à condition que la personne assurée présente un état de santé bon et stable avant le départ.

Considérant l'évolution de la situation rattachée à la COVID-19, une foire aux questions et un outil d'information sur les garanties d'assurance voyage sont mis à la disposition des membres par SSQ Assurance ssq.ca/fr/coronavirus/voyage



L'équipe de la sécurité sociale de la CSQ



Pour les vacances estivales, **les bureaux du SEBF seront fermés du 29 juin au 8 août 2022 inclusivement**. Nous serons de retour pour vous à nos heures habituelles à compter du mardi, 9 août 2022.

Profitez de ces quelques semaines pour faire le plein de soleil, de repos, de moments en famille et de tout ce qui vous permettra de revenir revigorés pour la nouvelle année!

L'équipe du SEBF

Coupure de traitement en cas d'absence d'une demi-journée ou moins

Dans les dernières semaines, nous avons été interpellées à plusieurs reprises en lien avec les coupures de traitement lors d'une absence d'une demi-journée ou moins. Dans certains milieux, on prétend même qu'il n'est pas possible de s'absenter pour moins d'une demi-journée, ce qui est tout à fait erroné. Vous retrouverez dans le tableau ci-dessous les modalités de coupure lors de ces situations.

	Tâche prévue	Absence	Coupure
Situation 1	J'ai 2 heures d'enseignement avec ou sans surveillance en pm	Je m'absente pour tout l'après-midi.	Coupure 1/400 = 0,5 unité
Situation 2	J'ai 1 heure d'enseignement avec ou sans surveillance en pm	Je m'absente pour tout l'après-midi.	Coupure 1/400 = 0,5 unité ¹
Situation 3	J'ai 2 heures d'enseignement avec ou sans surveillance en pm	Je m'absente pour une heure et je travaille à l'école pendant l'autre heure.	Coupure 1/1000 = 0,2 unité ²

¹Le CSS applique le principe « coupé tel que payé », principe qui a été maintes fois utilisé dans les décisions arbitrales. En d'autres mots, lorsque qu'une enseignante ou un enseignant travaille le jour 7, par exemple, il est payé 1/400 pour la demi-journée, bien qu'il n'enseigne qu'une seule période. Lorsque qu'il s'absente, c'est la même chose.

²Quoi qu'en dise certaines directions d'école, la coupure à 1/1000 est prévue à la convention collective. Une enseignante ou un enseignant qui s'absenterait à la première période et qui reviendrait au travail par la suite subirait une coupure de 0,2 unité.

Par **Sonia Laliberté, vice-présidente**

Ajout de groupes dans les milieux difficiles

Comme vous le savez probablement, l'ajout de groupe en milieux difficiles au primaire est un élément important des gains obtenus lors de la dernière négociation. Nous avons donc travaillé avec détermination et rigueur afin que ces ajouts fassent une réelle différence dans les écoles ciblées. Le comité paritaire en adaptation scolaire (CPAS) a traité de ce sujet dès septembre et a formulé des recommandations qui ont amené l'ouverture de 6 groupes pour la prochaine année scolaire.

Le CPAS a déterminé les critères suivants afin d'identifier les milieux difficiles de façon objective :

- IMSE 5 à 8;
- Nombre d'élèves ayant un plan d'intervention en raison de comportements qui perturbent le fonctionnement de la classe;
- Nombre d'élèves de 1^{ère} à 5^e année ayant obtenu 70 % et moins à l'examen de français lecture au bilan de juin 2021;
- Nombre d'élèves ayant un code de difficulté 33-50-53 et 99;
- Nombre d'élèves ILSS (élèves issus de l'immigration);
- Suivis familiaux CIUSSS MCQ.

Après avoir pris en considération les critères précédents et la disponibilité des locaux, le CPAS a recommandé que l'ajout de groupes s'effectue dans les écoles suivantes :

St-Édouard (Plessisville), Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (Ham-Nord), Ste-Famille (Plessisville), St-Gabriel-Lalemant (Victoriaville), Notre-Dame (Plessisville) et Notre-Dame-de-l'Assomption (Daveluyville)

Les projets d'agrandissement annoncés dans certaines écoles amèneront le CPAS à effectuer une nouvelle recommandation pour 2023-2024, toujours en tenant compte des critères retenus et de la disponibilité des locaux.

Rappelons-nous que de tels gains ont été rendus possibles par la mobilisation des enseignantes et enseignants!

Par Sonia Laliberté, vice-présidente

ASSURANCE-EMPLOI ÉTÉ 2022

Assouplissements liés à la COVID-19 (entre le 26 septembre 2021 et le 24 septembre 2022) :

- Le critère d'admissibilité est fixé à **420 heures assurables pour tous**, autant pour les prestations régulières que les prestations spéciales;
- À compter du 21 novembre 2021, **la notion de taux minimal n'existe plus**. La personne a droit à 55 % de la rémunération brute moyenne jusqu'à un maximum de 638 \$ / semaine en 2022 (plafond annuel de 60 300 \$);
- **Le délai de carence d'une semaine a été rétabli** à partir du 26 septembre 2021, pour tous les types de prestations;
- Simplification du traitement : **Les montants reçus en fin d'emploi ne seront pas traités** (indemnité de départ, **jours de maladie** ou de vacances monnayés, etc.)¹. Seul le motif de départ du dernier relevé d'emploi sera considéré et fera foi de tout.

La demande : à quel moment et comment?

- Doit être transmise à Service Canada le plus rapidement possible à partir du moment où il y a arrêt de rémunération;
- Délai maximal de **4 semaines civiles suivant la semaine de l'arrêt** de rémunération pour faire une demande de prestations;
- Déposer la demande même si le relevé d'emploi n'a pas encore été émis (l'employeur doit le produire dans les 5 jours suivant la fin de la période de paie où survient l'arrêt de rémunération);
- La demande peut se faire en ligne et prend environ 60 minutes à remplir: [Assurance-emploi et prestations régulières - Présenter une demande - Canada.ca](https://www.canada.ca/fr/assurances/assurances-emploi-et-prestations-regulieres-presente-une-demande);
- Vous aurez besoin : d'informations personnelles (NAS, adresse et informations bancaires), du nom de jeune fille de votre mère, de votre relevé d'emploi électronique et des relevés de paie si vos revenus ont fluctué.

¹Rappel : Rajustement de fin de contrat (l'ajustement 10 mois) ne doit pas être déclaré.

Par Me Camille Beauchemin, conseillère syndicale

Nouvelles dispositions sur l'Entente nationale 2020-2023

Compensation pour dépassement des maxima d'élèves par groupe

Lors de la dernière négociation, la valeur de la compensation pour dépassement des maxima est passé de 1,20 \$ à 1,80 \$ puis à 1,84 \$ à la 141^e journée de l'année scolaire 2022-2023.

À titre d'exemple, le dépassement d'un élève pour l'année complète dans un groupe de 4^e année du primaire donne maintenant droit à une compensation d'environ 1 500 \$, soit 500 \$ supplémentaires.

Toutes les enseignantes et enseignants concernés recevront par **courriel** du CSS deux documents explicatifs, l'un pour les 140 premiers jours et un autre pour les 60 derniers. Cette compensation sera versée sur la paie du 30 juin 2022. Je vous invite à vérifier l'exactitude des informations et à communiquer avec moi dès la rentrée si vous constatez des erreurs ou si vous désirez plus de renseignements.

Par Sonia Laliberté, vice-présidente

Sondage important sur la profession enseignante à l'ère de la COVID-19

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) s'est associée au Département des relations industrielles de l'Université Laval pour produire une recherche sur « **La profession enseignante à l'ère de la COVID-19 : Quels changements?** ». Ce projet de recherche a comme principal objectif de mieux comprendre la nature des changements dans l'activité de travail quotidienne du corps enseignant au Québec à l'ère de la COVID-19 et leurs conséquences sur les identités professionnelles des enseignantes et enseignants, qui sont en majorité des femmes. Un questionnaire destiné aux **enseignantes et enseignants du préscolaire et du primaire (incluant les orthopédagogues)** est rendu disponible.

Votre participation à cette recherche consiste à répondre à un questionnaire en ligne d'une durée approximative de 20 à 25 minutes. Les questions qui vous seront posées portent sur les éléments suivants :

- Des informations sur les répondantes et répondants et sur leur milieu;
- Les innovations et nouvelles façons de faire;
- Les conséquences de la pandémie pour la tâche enseignante;
- Les enjeux associés à la valorisation de la profession enseignante;
- Vos perceptions quant à l'impact de la pandémie sur la profession enseignante.

Pour accéder au questionnaire, veuillez cliquer sur le lien suivant : <https://www.questionnaires.cstip.ulaval.ca/v3/index.php/398863>

Évidemment, la participation du plus grand nombre d'enseignantes ou d'enseignants est nécessaire afin que les résultats de l'enquête soient significatifs. Je suis consciente que cette tâche s'ajoute à l'horaire déjà très chargé de l'année, mais j'invite les personnes ayant de l'intérêt pour cette recherche à répondre au questionnaire.

Par Nancie Lafond, présidente

Pour suivre nos activités ou encore pour vous informer par différents articles intéressants, suivez-nous sur notre page Facebook.



Nouvelle négo, nouveau visuel...

Comme vous le savez sans doute, l'Entente nationale viendra à échéance le 31 mars 2023. Les équipes de négociations sont au travail et le processus de consultation est entamé. En mai, le Conseil général des négociations a adopté son plan de communication et de mobilisation. Voici donc le thème et le visuel retenus pour la prochaine ronde de négociations.



Ce thème sera exploité sous plusieurs angles, en voici quelques exemples :

On est là... pour les membres,

on est là pour les élèves,

on est là pour la population,

on est là pour l'éducation,

on est là!

Vous déménagez? Pensez à nous communiquer vos nouvelles coordonnées par courriel ou par téléphone!